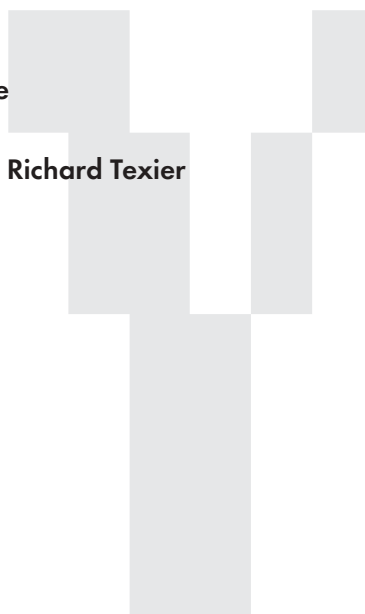
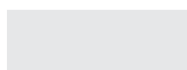


Dossier pédagogique

La Suite des droits de l'homme Richard Texier

Exposition autour de la Suite
des droits de l'homme,
7 tapisseries d'Aubusson de Richard Texier
Décembre 2001- avril 2002



Sommaire

I – L'exposition temporaire : la Suite des droits de l'homme de Richard Texier

1 – Architecture et scénographie

2 – L'exposition des sept tapisseries

Présentation

Les sept tapisseries

II – La tapisserie

1 – Introduction générale : un point sur les techniques

La tapisserie de haute-lisse (tapisserie des Gobelins)

La tapisserie de basse-lisse (tapisserie d'Aubusson-Felletin)

2 – La tapisserie d'Aubusson-Felletin

Une renaissance contemporaine

Lurçat et la relève des modernes

3 – La réalisation de la Suite des droits de l'homme

Mise en œuvre

Les études préliminaires

Les maquettes au dixième et les maquettes au tiers

Les cartons, agrandissements photographiques

III – Les droits de l’homme à travers l’histoire

1 – La Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789

Son histoire

Une gravure du XVIII^e siècle

2 – Un aperçu des droits de l’homme aujourd’hui

La Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948

Extraits des textes de l’exposition

concernant les droits de l’homme aujourd’hui

IV – Une visite de l’exposition avec sa classe

1 – Visites découvertes et animations proposées par le musée

Visite-découverte de l’exposition

Visite-découverte et atelier jeu

Visite-découverte et démonstration

Visite-découverte et jeu-quizz

Visite découverte et atelier Internet

2 – Exploitation pédagogique

V – Annexes documentaires

1 – La Déclaration des droits de l’homme et du citoyen du 26 août 1789

2 – Repères chronologiques des droits de l’homme

3 – Biographie de Richard Texier

4 – Sélection bibliographique et sites internet

5 – Ressources documentaires du musée

6 – Présentation du musée et renseignements pratiques

I – L'exposition temporaire : la Suite des droits de l'homme de Richard Texier

1 – Architecture et scénographie

4/45

Sur près de 600 m², la Suite des sept tapisseries de Richard Texier, retrouve dans cette exposition sa dimension monumentale, dialoguant grâce à une scénographie originale avec l'architecture contemporaine de Jean-Michel Wilmotte.

Cette exposition permet pour la première fois d'en découvrir les principales étapes de création, grâce à la présentation d'une quarantaine d'esquisses, d'études et de maquettes. L'élaboration des tapisseries est donc évoquée depuis la préparation des cartons jusqu'à la tombée de métier, moment où l'œuvre se découvre dans sa totalité. L'ensemble est complété par la diffusion d'un audiovisuel sur la Suite des droits de l'homme.

L'exposition retrace également l'évolution historique des droits de l'homme, depuis les inspirations philosophiques du XVIII^e siècle jusqu'aux grandes questions posées aujourd'hui. De plus en plus présente depuis un siècle dans les relations et organisations internationales, la question fondamentale des droits de l'homme ne se limite pas à une région du monde. Cette exposition pose plus largement la question de la place de l'histoire dans l'art.

2 – L'exposition des sept tapisseries

5/45

« Je suis un type perdu dans l'immensité du monde. Je fais mes tableaux comme des cartes où j'introduis des éléments de pilotage, des astrolabes, des sextants. Je cherche des visées, des repères. Il me semble que ce texte des droits de l'homme est aussi un outil de pilotage pour les peuples du monde. »

Propos recueillis le 6 septembre 1989 à Paris par Sylvie Boulanger et Christian Gendron

Présentation

La Suite des droits de l'homme, composée de sept tapisseries d'Aubusson, a été tissée en 1989 d'après des cartons de Richard Texier, artiste français contemporain, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française. Cette commande publique, sous l'égide de la mission du Bicentenaire de la Révolution française et du Cercle de la tapisserie des droits de l'homme, imposait le format et le nombre de tapisseries : six pièces de 4 x 4 m et une centrale de 6 x 6 m.

La technique même de la tapisserie n'a jamais été envisagée par Richard Texier comme une difficulté. Il a choisi de travailler comme à son habitude, à partir d'esquisses et d'études, puis en mettant en œuvre collages, champs de pigments, inscriptions de signes et phrases manuscrites pour élaborer ses compositions. Une représentation gravée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sous forme de tables de la loi surmontées de deux figures allégoriques, dont des fragments se retrouvent sur les différentes pièces de la suite, constitue l'un des fils conducteurs de l'ensemble, de même que l'utilisation du bleu outremer.

Mais c'est surtout l'esprit ludique avec lequel l'artiste a choisi d'approcher ce texte qui, allié au lyrisme des couleurs, du trait sensible et des compositions foisonnantes, fait de cette suite une histoire à redécouvrir et sans nul doute un hymne à la liberté créatrice.

Les 7 tapisseries des droits de l'homme

6/45

« De là-haut, on voit tout », 1989 #1

Tapisserie de basse-lisse,
laine, soie, lin et fil d'acier, 400 x 400 cm
Collection Communauté d'agglomération de Niort

Cette tapisserie est la seule de la Suite des droits de l'homme dont la composition est marquée par l'horizontalité. Au centre s'étend en effet un rectangle gris, surmonté d'un demi-cercle qui semble en émerger comme l'astre solaire de l'horizon. Ce demi-cercle est la partie supérieure d'une des tables de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la gravure de la fin du XVIII^e siècle que Richard Texier a choisi d'exploiter, agrandie et sérigraphiée, puis fragmentée, pour ses maquettes. Sur le rectangle gris se détachent des signes, dont les maquettes nous montrent qu'ils ont d'abord été découpés dans des feuilles de plomb : une équerre, un triangle, et une chaîne ouverte. En bas de l'ensemble, une échelle et un pont, qui appartiennent au vocabulaire habituel du peintre, et évoquent tous deux ce qui fait lien entre les choses, les gens et les lieux, ou ce qui relie deux mondes. Tissée dans une harmonie très douce de gris et d'ocres clairs, rehaussée d'une forme bleue vaguement horizontale évoquant un ciel ou un nuage et des trois signes réalisés en fil d'acier qui se détachent sur leur fond sombre, cette tapisserie dégage une atmosphère d'aurore et d'émerveillement : « chacun peut bien circuler et contempler le monde » précise l'une des petites phrases ondulantes.



« **Bientôt tout va danser** », 1989 #2

Tapiserie de basse-lisse,

laine, soie et lin, 400 x 400 cm

Collection Communauté d'agglomération de Niort

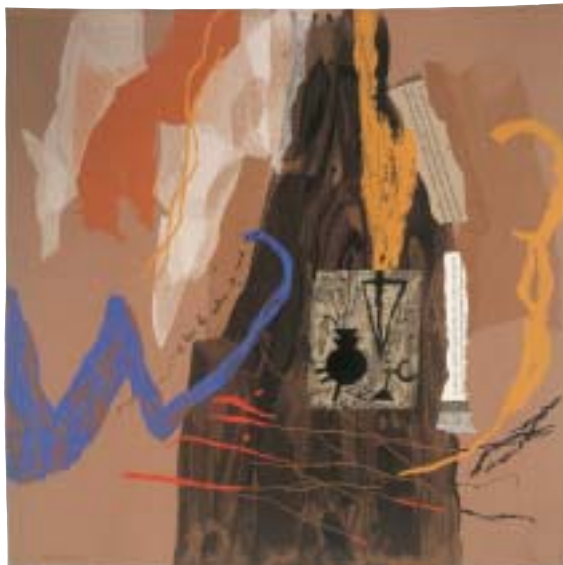
Malgré son titre plein de promesses de mouvement, cette tapisserie présente une composition d'une grande stabilité, appuyée sur un rectangle clair vertical, à gauche, d'où débordent deux signes noirs, et un carré roux prolongé d'une sorte de traîne en bas. D'autres formes, moins géométriques, se superposent en vastes plans colorés sur le fond gris-vert. Quelques arabesques, bleues ou oranges, prolongeant parfois les guirlandes issues de la gravure découpée de la Déclaration, des semis de pointillés complètent l'ensemble. Les extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que l'on trouve ici, consacrés à l'affirmation de la souveraineté nationale, ont peut-être déterminé cet ordonnancement presque immuable des formes colorées et la sensation de calme qui s'en dégage.



« Et tous les matins du monde », 1989 #3

Tapiserie de basse-lisse,
laine, soie et lin, 400 x 400 cm
Collection de l'Assemblée nationale

Cette composition se fonde sur deux éléments qui la stabilisent, la verticalité de la masse centrale sombre d'une part et d'autre part le rectangle beige, comme une tapisserie dans la tapisserie, qui s'en détache et où s'inscrivent en noir une pointe de flèche orientée vers le bas et un étrange réceptacle d'où jaillissent quelques traits. Les coloris de cette tapisserie en font celle qui a les tonalités les plus chaudes de la Suite, la plus ocre. Et encore l'était-elle moins que sa variante, avec laquelle l'artiste hésita longtemps puisqu'il en réalisa la maquette au tiers présentée ici. Cette ambiance colorée évoque le feu, et ces formes jaunes et rougeâtres des flammes, une éruption volcanique pour celle qui jaillit sur fond sombre. Ce réceptacle est-il un chaudron, dans lequel s'élaboreraient « tous les matins du monde » ?



« Dans le sens de liberté », 1989 #4

Tapisserie de basse-lisse,
laine, soie, lin et fils d'or et d'acier, 600 x 600 cm
Collection du Mobilier national

La tapisserie la plus grande de la Suite occupe naturellement une place centrale, essentielle. Richard Texier a choisi d'y faire apparaître la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans sa totalité et non plus de façon fragmentaire comme dans les six autres compositions. Au centre s'imposent donc, érigées, les deux tables de la Déclaration. Entre elles, un flux bleu outremer ascendant, mais aussi un entonnoir, signe déjà présent dans les œuvres antérieures de Richard Texier, d'où jaillit, vers le bas cette fois, un flot de matières et de signes. Cette iconographie de l'entonnoir, présente dans les études présentées ici, permet à l'artiste d'évoquer l'effervescence des idées qui, en 1789, a abouti à la rédaction de la Déclaration. Cet effet d'effervescence est renforcé par l'ensemble des éléments qui semblent circuler à la surface de la composition, comme ce crochet-harpon bleu, ces chaînes qui s'envolent, ces femmes ailées et ces lignes aux tracés sinueux, rouges, noires, grises, beiges ou bleues. Si de cet apparent chaos surgit un sens vertical, qui peut être interprété comme symbolisant le sens de l'histoire, l'entrelacs de petites phrases manuscrites permet d'apporter à l'ensemble une dimension plus poétique, plus ludique : « l'idée même du jardin et de l'aube », « la route des bons nuages », « la jouissance de l'oiseau », « le mouvement du monde », « dans le sens de liberté ». Elles font de cette tapisserie non seulement un hommage puissant à ceux qui ont rédigé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais aussi un hymne joyeux à la liberté, aux libertés. Et l'utilisation de fils d'or pour cette tapisserie vient comme en écho à l'article 11 de la Déclaration : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »



« Les rêves du petit homme », 1989 #5

Tapiserie de basse-lisse,
laine, soie, lin et fil d'acier, 400 x 400 cm
Collection du musée départemental
de la tapisserie d'Aubusson-Felletin

Le motif central de cette tapisserie est une immense jarre ocre d'où jaillissent des étincelles. Presque verticale, basculant à peine vers la droite, elle se découpe sur un fond sombre qui occupe presque toute la surface. En y regardant de plus près, derrière cette jarre s'en devine une seconde, à peine tracée, qui déverse des flots rouges et bruns et des extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le motif de la jarre apparaît comme celui d'un creuset où se conçoit le monde. Sur trois côtés du motif central se déroule une bordure, à la façon des anciennes tapisseries, aux motifs plus fins, hachures issues de la gravure des droits de l'homme et tissées de soie, phrases et signes entremêlés tissés de lin noir, mats et précis. Ils dessinent « les rêves du petit homme », légers et espiègles, mais qui sous-tendent cette naissance obscure et presque tellurique des droits de l'homme jaillis de la jarre noire.



« Plusieurs raisons d'espérer », 1989 #6

Tapisserie de basse-lisse,

laine, soie et lin, 400 x 400 cm

Collection Communauté d'agglomération de Niort

Cette tapisserie est marquée par une immense forme bleu outremer en forme de T, comme une confluence, dont la verticalité domine toute la composition. Ailleurs, les signes noirs qui semblent flotter, tissés de lin mat, détournent les éléments de la gravure découpée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : le contour du triangle rayonnant est repris en pointillé sur le fond ocre, puis on le retrouve, en bas à droite, ailé ; l'anneau central est transformé en comète. Une étude assez poussée pour cette tapisserie montre cet anneau muni cette fois de deux ailes, se détachant devant la grande figure bleue verticale ; une des premières petites esquisses sur toile, « La conviction verticale », montre ce motif de comète et celui de triangle ailé accompagnés par une constellation de petits points noirs, que l'on retrouve dans la tapisserie, prolongeant une phrase ou accompagnant les signes. L'ensemble produit un effet d'envol, d'allégresse que viennent appuyer les deux phrases intégrées à la tapisserie : « dans le sens de fraternité » et « plusieurs raisons d'espérer... »



« Les instruments pour se piloter », 1989 #7

Tapisserie de basse-lisse,

laine, soie et lin, 400 x 400 cm

Collection Communauté d'agglomération de Niort

L'apparence de cette composition est d'abord chaotique, où fragments de gravure, formes colorées orangées et bleues et signes noirs semblent tournoyer sur un fond couleur terre. Pourtant, elle est dominée par deux fortes masses verticales : la première, bleue, presque au centre, dont la laine cordée qui a servi à la tisser rend la matière très présente ; la seconde, comme un tableau dans le tableau, noire et rectangulaire, à droite, au cœur de laquelle s'inscrit un instrument de navigation stylisé, un cadran. Une échelle, verticale elle aussi, aux barreaux tantôt tordus, tantôt tronqués, et une phrase : « où sont les instruments pour se piloter ? » complètent cette cartographie du doute, d'une quête jamais achevée, essentielle pour l'homme. Pour Richard Texier, les droits de l'homme constituèrent sans doute des exemples d'instruments pour se piloter dans l'histoire. L'échelle évoque aussi le passage d'un monde à l'autre, comme un pont vertical, comme s'il s'agissait dans tous les cas de s'élever. Et l'article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui apparaît ici et clame la libre communication des pensées et des opinions n'est-il pas responsable du vertige qui semble s'être emparé des éléments de cette tapisserie : cette liberté fabuleuse, sans limite de s'exprimer et de créer ?



II – La tapisserie

1 – Un point sur les techniques

13/45

La tapisserie est un ouvrage d'art textile, effectué à la main sur un métier à tisser. Originnaire d'Asie puis d'Afrique du Nord, elle aurait été introduite en France au retour des croisades chrétiennes au Proche-Orient.

La tapisserie est un décor mural, mais aussi un élément de confort. La tapisserie est le plus souvent considérée comme un art de transcription : sa réalisation est confiée à la minutie d'artisans anonymes, qui travaillent sur des modèles créés par des artistes réputés. Deux procédés sont utilisés pour l'exécution d'une tapisserie sur métier, la haute-lisse et la basse-lisse.

La tapisserie de haute-lisse (tapisserie des Gobelins)

Dans le métier de haute-lisse, les fils de chaîne sont tendus verticalement entre deux cylindres de bois. Le lissier travaille sur l'envers en se référant au sujet grâce à un miroir, le sujet étant suspendu derrière lui.

La tapisserie de basse-lisse (tapisserie d'Aubusson-Felletin)

Les fils de chaîne sont tendus horizontalement entre deux cylindres de bois distants d'un mètre ou plus. Le carton est placé sous les fils de chaîne.

2 – La tapisserie d’Aubusson-Felletin

14/45

Une renaissance contemporaine

La tapisserie d’Aubusson-Felletin est réalisée entièrement à la main par l’entrelacement de fils sur une chaîne sur un métier horizontal (dit de basse-lisse).

Artisanat royal

Cet artisanat, attesté à Aubusson dès le XVII^e siècle, a connu un essor progressif jusqu’à son apogée sous Louis XIV où Aubusson est élevé au rang de manufacture royale en 1665, la même année que la manufacture des Gobelins. À une dizaine de kilomètres d’Aubusson, la manufacture de Felletin devient manufacture royale en 1687. À partir de la Révolution française, la tapisserie murale connaît un déclin progressif tandis que le mobilier tissé se développe.

Lurçat et la relève des modernes

Dans les années 1930, une renaissance est initiée par l’artiste Jean Lurçat. En 1939, les artistes Lurçat, Gromaire et Dubreuil reçoivent commande de l’administration du Mobilier national pour une série de tapisseries sur le thème des continents et des saisons. À leur suite, Picasso, Léger, Braque, Glaise, Le Corbusier exerceront l’art de la tapisserie.

Une implantation locale

La tapisserie d’Aubusson-Felletin est fabriquée par des ateliers privés. Les lissiers sont dispersés dans le pays de la Marche (Bellegarde, Auzances, Bourgneuf). Aujourd’hui, une filature et deux teintureries sont installées en manufacture et un teinturier reste indépendant.

Un processus immuable

La naissance d'une tapisserie met en œuvre différentes étapes qui correspondent à différents métiers :

De l'Océanie à l'eau de la Creuse

La laine provient le plus souvent de Nouvelle-Zélande et d'Australie. C'est ensuite le savoir-faire à transformer la toison des moutons en un fil résistant qui constitue un des secrets de la tapisserie d'Aubusson. Huilée et lavée dans l'eau de la Creuse, particulièrement pure et acide, la laine est enfin cardée, filée et retordue. Il faut près de trois jours et sept opérations au filateur pour transformer un kilogramme de laine brute en fil double d'une longueur d'un kilomètre. C'est ce fil, le cas échéant mêlé de lin, de soie, de métal ou de fibres synthétiques, qui deviendra après un long travail trame puis tapisserie sous les doigts du lissier.

Sur le motif...

La création du motif de la tapisserie est généralement l'œuvre d'un artiste indépendant ; il peut aussi être créé par un peintre-cartonnier. Exécutée sur toile ou papier, à l'huile, à la gouache, à l'acrylique ou à l'aide de techniques mixtes, la maquette est le point de départ de l'œuvre tissée. Fixé à la chaîne de coton à l'aide d'épingles, le carton sert de guide aux lissiers. Entre le peintre et l'artisan lissier s'instaure une collaboration étroite : ensemble, ils déterminent le choix des matières de la future tapisserie : coton, laine, soie, lin, fils d'argent ou d'or, etc.

Le teinturier, faiseur de couleurs

Le plus souvent, les couleurs choisies par l'artiste ne figurent pas au catalogue du magasin d'assortiment où sont présentées les couleurs de référence, et doivent être créées pour chaque nouvelle tapisserie. On nomme chapelet le répertoire des couleurs ainsi sélectionnées. La couleur désirée est obtenue par un apport successif de couleurs primaires sous forme de poudre. Les laines sont plongées pendant plus de trois heures dans un bain d'eau et de colorants à 95 °C jusqu'à la fixation définitive.

Le lissage, un travail d'application et d'observation

En suivant le modèle du carton, la tapisserie d'Aubusson est le résultat de l'entrecroisement de deux éléments : la chaîne et la trame. La chaîne est un support de fils de coton très tendus ; la trame est composée de fils de laine enroulés autour de petites navettes appelées flûtes. Ces flûtes sont passées entre les fils de la chaîne, séparés en fils pairs et impairs à l'aide de petites bouclettes appelées lisses. En fin de tissage, la tradition aubussonnaise consacre en événement la phase de découverte réelle de l'œuvre tissée, la « tombée de métier » (rupture des fils de chaîne). À cette occasion et pour la première fois, la tapisserie est vue à l'endroit. Les dernières finitions de détail peuvent avoir lieu : des coutures permettent de fixer les zones de couleurs différentes les unes aux autres ; la broderie vient quelquefois souligner un détail.

3 – La réalisation de la Suite des droits de l’homme

16/45

Les tapisseries des droits de l’homme ont été tissées à Aubusson, par les six principaux ateliers privés de la ville, sur des métiers de basse-lisse (tissage horizontal).

Mise en œuvre

Après la réalisation des maquettes au tiers et des cartons (agrandissements photographiques) nécessaires pour le tissage des tapisseries, Richard Texier a retenu plusieurs matières : la laine, lisse pour les aplats de couleur terre, cordée pour les grandes traces bleu outremer ; le lin, pour traiter la toile écru, support de signes majeurs ; la soie pour les parties de texte ; les fils d’acier pour les pièces en plomb ; le fil d’or pour rehausser certains motifs.

Puis le choix des couleurs des fils a été effectué parmi des milliers d’échantillons, qui ont servi de référence pour la teinture des laines. Chaque coloris est obtenu, en accord avec l’artiste, grâce au dosage par le teinturier de trois pigments de base, bleu, jaune et rouge.

Une fois achevée la préparation des milliers de flûtes entourées de laine, 65 lissiers et lissières ont entamé le tissage. Chaque lissier ne voyait que l’envers de la tapisserie et le carton noir et blanc, agrandissement photographique inversé de la maquette. Ce carton, entièrement retouché et codé à même le sol, est placé sous le métier pour servir de guide pendant le tissage. Accrochées derrière les métiers, les maquettes servaient de référence permanente aux lissiers.

En passant alternativement de gauche à droite et de droite à gauche la flûte chargée de laine, l’action répétitive des lissiers a entrecroisé les fils de laine et la trame. À chaque « passée », la laine est mise en place à l’aide d’un grattoir métallique et tassée avec un peigne en buis. Chaque lissier progressant au rythme d’un mètre carré par mois, le tissage commencé en novembre 1988 s’est achevé en mai 1989. Près de 80 personnes ont participé à la réalisation de ces sept tapisseries.

Les études préliminaires

Réalisées en 1988, les 24 études de dimensions diverses présentées dans l'exposition forment un ensemble discontinu mais cohérent, témoignage vivant du processus de création de Richard Texier.

Mélangant études formelles, souvent à partir d'un vocabulaire iconographique pré-existant (flèches, entonnoirs, toupies, équerres, « instruments de pilotage ») et recherches sur le texte lui-même et sa matière imprimée, elles inscrivent naturellement la Suite des droits de l'homme dans la continuité de l'œuvre de Richard Texier : science et poésie du collage, du palimpseste, du commentaire...

Dans ces études, on fait la connaissance de tous les futurs acteurs de la Suite – signes, couleurs, mots – qui, agencés d'abord sous forme de maquettes, puis tissés, confèrent au grand ensemble final toute la richesse de mouvement, la puissance et l'enthousiasme suggérés par le thème de la Révolution française.

Les maquettes au dixième et les maquettes au tiers

La série des grandes maquettes réalisées au tiers du format des tapisseries constitue l'ultime étape du travail de gestation de l'œuvre avant les cartons définitifs qui en ont été tirés. Sur les fonds de pigment outremer largement appliqué, tous les éléments trouvent progressivement leur place, le vocabulaire graphique s'articule et se fait intelligible, et chaque composition porte désormais son titre définitif.

Parmi ces maquettes, au nombre de huit, ont été sélectionnées les sept destinées à être tissées.

Une seconde série de petites maquettes au dixième présente des compositions proches des modèles définitifs, traitées tantôt de manière très libre, tantôt dans un souci d'exhaustivité. Les signes découpés dans des feuilles de plomb pour les grandes maquettes, touche finale des compositions définitives qui n'apparaît à aucune des étapes de création antérieure, figurent ici peints en gris.

Cette série de peintures de petit format révèle donc une maîtrise des compositions définitives, retranscrites en une technique traditionnelle presque précieuse mêlant peinture et collage, loin de la variété de matières qui les a fait naître.

Les cartons, agrandissements photographiques

Les cartons présentent le modèle inversé de chaque tapisserie au format réel. Ces « patrons » sont numérotés, chaque numéro correspondant à une couleur. Fixé à la chaîne pour servir de guide au lissier, le carton porte, une fois la tapisserie achevée, les traces du travail de tissage dans son aspect usé.



III – Les droits de l’homme à travers l’histoire

1 – La Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789

19/45

Richard Texier a travaillé à partir d’études élaborées avec comme fil conducteur le texte de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789. Le texte a été utilisé soit dans sa totalité, soit par fragments et lambeaux, le tout dans un esprit ludique.

Son histoire

Tout au long du XVIII^e siècle, la diffusion des thèses politiques et humanistes de la « philosophie des Lumières », mais aussi les textes constitutifs anglais et américains font progresser l’idée d’une société nouvelle, démocratique, assurant aux citoyens l’égalité devant la justice et visant au bonheur de tous.

En 1748, le Français Charles de Montesquieu énonce dans *L’Esprit des Loix* les principes de la division des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. En 1776, la déclaration d’Indépendance des États-Unis d’Amérique rappelle les droits fondamentaux, « inaliénables », de l’homme et précise que « les gouvernants ont été institués pour garantir ces droits ». Elle s’inspire du fameux Bill of Rights de 1689 qui proclamait les bases de la Constitution anglaise.

En France, sur fond de crise financière et politique, Louis XVI convoque les États généraux qui débutent le 5 mai 1789. Leur transformation en Assemblée constituante à l’instigation du tiers état le 17 juin puis la prise de la Bastille le 14 juillet mettent fin à l’absolutisme royal. Après l’abandon des privilèges de la noblesse et du clergé dans la nuit du 4 août, l’explosion de violences s’apaise, et l’Assemblée reprend les discussions, commencées en juillet, sur une Déclaration de portée universelle : le 26 août, la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen est votée. C’est un texte de 17 articles courts, précédés d’un préambule.

Une gravure du XVIII^e siècle

Cette gravure a été réalisée d'après un dessin de Jean-Jacques François Lebarbier (Rouen 1738 – Paris 1826), qui a identifié les figures allégoriques surmontant l'ensemble : « ... d'un côté, la France ayant brisé ses fers, de l'autre, la Loi, indiquant du doigt les droits de l'homme, et montrant avec son sceptre l'œil suprême de la raison qui vient de dissiper les nuages de l'erreur qui l'obscurcissaient ».

On remarquera que la figure de la Loi reprend ici les attributs habituels de l'allégorie de la Liberté à la fin du XVIII^e siècle ; les ailes et le sceptre de la raison. Quant à la France, elle porte encore la couronne, qui disparaîtra quelques années plus tard au profit du bonnet phrygien. Par ailleurs, la mention de l'acceptation de la Déclaration par le roi surmonte encore les tables où s'inscrivent les droits de l'homme et du citoyen. Cette gravure date donc d'avant 1792. La forte présence de figures symboliques héritées des Jacobins montre qu'elle peut remonter à 1791 : au centre de la composition, on remarque le faisceau, symbole des départements de la République, d'où émerge la pique de la liberté, elle-même surmontée du pileus romain qui précéda le bonnet phrygien dans l'iconographie républicaine la plus précoce.

Cette gravure témoigne du vocabulaire iconographique précis que s'est construit très rapidement la Révolution, décliné ici sur des formes traditionnelles : allégories et éléments d'architecture à l'antique participent à l'affirmation d'universalité et de permanence des principes de la Déclaration. C'est de cette présentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que deux siècles plus tard Richard Texier s'est inspiré pour sa Suite de tapisseries.

20/45

« Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » #48

Gravure par Louis Laurent d'après Jean-Jacques François Lebarbier 1791 ou 1792

Gravure à l'eau-forte et au burin 53,5 x 38,6 cm

Collection du musée de la Révolution française de Vizille



2 - Un aperçu des droits de l'homme aujourd'hui

21/45

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Après la dernière guerre, la prise de conscience collective face aux actes de barbarie du nazisme et la volonté d'éviter un nouveau conflit conduisent à repenser les relations internationales sur la base des droits de l'homme. Si ceux-ci sont évoqués dès le préambule de la Charte des Nations unies de 1945, c'est surtout avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris en 1948, qu'ils entrent définitivement sur la scène internationale.

Pour la première fois, en trente articles et un préambule, sont pris en compte simultanément droits individuels (civils, politiques hérités de 1789) et droits collectifs (économiques, sociaux, culturels) au profit de l'entière humanité. Pour la première fois aussi, les droits de l'homme apparaissent non plus comme relevant des affaires internes à chaque pays, mais comme des droits fondamentaux des individus opposables le cas échéant aux États souverains.

Si la Déclaration universelle des droits de l'homme se présente comme «l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations», sans avoir de portée juridique à proprement parler, elle est peu à peu complétée par des actes et protocoles qui en garantissent l'application dans les pays signataires.

La Déclaration universelle des droits de l'homme aborde aussi des sujets comme le droit à la paix et des sujets sur l'environnement.

Extraits des textes de l'exposition concernant les droits de l'homme aujourd'hui

22/45

La protection de l'enfance

L'enfant reconnu

Si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 concernait les adultes, les textes liés aux droits de l'homme ont pris en compte l'affirmation du droit des enfants dès le début du XX^e siècle, avec la Déclaration de Genève adoptée en 1924 par l'Assemblée de la Société des Nations.

Protection et libertés

L'Assemblée générale des Nations unies crée l'UNICEF dès 1946, puis fait adopter en 1959 à l'unanimité de ses États membres la Déclaration des droits de l'enfant, qui complète la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'article 25 était consacré aux enfants. Si ces différents textes insistent sur la nécessité de protéger les enfants en raison de leur vulnérabilité, la Convention internationale des droits de l'enfant, entrée en application en 1990, les complète en introduisant l'idée que l'enfant a droit en outre à un certain nombre de libertés (d'expression, etc.).

L'exploitation à l'index

Cette Convention a force de loi dans les États signataires et concerne les personnes de moins de 18 ans. Elle réaffirme le droit élémentaire des enfants à grandir et être éduqué sans souffrir de la faim, de la pauvreté, de la négligence, mais évoque aussi les situations contemporaines les plus critiques eu égard au respect du droit des enfants : enfants réfugiés, exploitation sexuelle et par le travail, enfants en conflit avec la loi, enfants dans les conflits armés.

2001

Dans le monde, 40 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de malnutrition ou d'infection ; plus de 300 millions d'enfants présentent des problèmes de croissance ou de développement.

Travail des enfants

250 millions d'enfants travaillent dans le monde en 1999 dont 60 % en Asie et 30 % en Afrique. En 2000, les enfants représentent 27,3 % de la population active en Turquie, 20,9 % en Thaïlande.

Les enfants dans la guerre

Depuis 10 ans, environ 2 millions d'enfants ont été tués, 4 à 5 millions sont devenus invalides, 1 million orphelins et 12 millions ont perdu leur foyer à la suite de conflits armés.

Le droit à la santé

« **Tout individu a droit à la vie.** »

(Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

« **Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille... La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales.** »

(Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Accessibilité et prévention

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame le droit à la vie et à la santé de chacun, soulignant cependant qu'il est indissociable de la question du niveau de vie des pays concernés.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966 précise les principaux objectifs sanitaires à atteindre : réduction du nombre d'enfants morts-nés et de la mortalité infantile, développement de la prophylaxie et du traitement contre les maladies, mise en place d'une aide médicale accessible à tous.

Persistance des disparités

Ces objectifs restent d'actualité, l'inégalité de la répartition des richesses dans le monde entraînant de grands contrastes en matière de santé. L'épidémie de SIDA qui touche un adulte sur quatre au Botswana et au Zimbabwe, et la disparité persistante des taux de mortalité infantile dans le monde – celui de l'Afrique subsaharienne est 15 fois supérieur à celui des pays à revenu élevé, en constituent d'alarmantes illustrations.

2000

Dans de nombreux pays en voie de développement, le coût moyen d'un traitement anti-rétroviral d'un malade du SIDA est 30 fois supérieur au salaire mensuel moyen.

17 millions de personnes décèdent de maladies infectieuses, principalement dans des pays pauvres, soit le quart des décès mondiaux.

Moins de 1 % des enfants de moins de 5 ans décèdent dans les pays riches, jusqu'à 20 % dans les pays les plus pauvres ; moins de 5 % d'enfants souffrent de malnutrition dans les pays riches, jusqu'à 50 % dans les pays pauvres.

2001

75 % de la population mondiale réalise 8 % des dépenses pharmaceutiques.

Une condamnation du racisme

Le mythe de l'inégalité

Le racisme est la théorie qui soutient l'existence de groupes humains différents, appelés « races », et d'une hiérarchie entre ces groupes ; par extension, c'est aussi l'ensemble des réactions qui, consciemment ou non, s'accordent avec cette théorie.

Une condamnation sans appel

La Déclaration universelle des droits de l'homme, suivie d'une Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, condamne d'emblée le racisme. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, ratifiée à ce jour par près de 150 pays, engage clairement les États à instaurer une politique active contre le racisme. Elle condamne directement la ségrégation raciale et l'Apartheid dans son article 3. En 1978, l'UNESCO adopte une Déclaration sur la race et les préjugés raciaux qui insiste sur le droit à la différence et l'égalité entre les hommes et les cultures du monde.

Une législation en pointe

L'adoption de ces textes internationaux a conduit la France à adopter sa législation en matière de lutte contre le racisme, qui est aujourd'hui l'une des plus développées du monde. La loi de 1972 instaure le délit de provocation à la haine raciale, et permet de réprimer un certain nombre d'actes discriminatoires. De nombreuses lois l'ont complétée depuis. Pourtant, l'expression du racisme dans l'espace public ne recule pas en France.

1939-1945

Près de cinq millions et demi de juifs et huit cent mille tsiganes périssent dans les camps d'extermination nazis.

1963

Le 28 août, devant 250 000 personnes, Martin Luther King prononce son discours *I Have a Dream* portant sur une Amérique fraternelle, mais meurt assassiné le 4 avril 1968 à Memphis.

1964

Loi sur les droits civiques aux États-Unis votée le 4 juillet contre la ségrégation raciale.

1991

Abolition par le Parlement sud-africain du régime de l'Apartheid.

La lutte contre la torture et l'esclavage

La torture : interdite mais encore courante

Interdite par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1984, la torture demeure courante, voire légale dans de nombreux États.

Des millions de personnes tenues en esclavage

Quant à l'esclavage, progressivement aboli depuis la fin du XVIII^e siècle, il concerne toujours aujourd'hui des millions de personnes malgré son interdiction par la Déclaration universelle des droits de l'homme renforcée dès 1956 par une Convention relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues.

Combattre les formes modernes de l'esclavage

Dès 1975, l'ONU en propose une définition plus souple, incluant ses formes modernes : « toutes les formes de traitement des êtres humains conduisant à l'exploitation forcée de leur travail (...), toutes les institutions et pratiques qui, en restreignant la liberté de l'individu, risqueraient de lui imposer de dures épreuves et de porter gravement atteinte à sa liberté ». La servitude pour dettes, le travail forcé, l'exploitation du travail des enfants, la traite des femmes y sont donc assimilés.

Un faisceau de critères pour cerner la réalité

Afin de lutter contre ces pratiques, l'ONU rédige en 2000 un protocole s'attaquant spécifiquement à la traite, et l'Union européenne adopte en 2001 une Résolution renforçant les moyens de lutter contre la traite. En France, le Comité contre l'esclavage moderne retient plusieurs critères comme la confiscation des papiers d'identité, la privation de la liberté de déplacement, un travail harassant sans salaire ou des conditions d'hébergement indignes.

1999

Loi votée en février par l'Assemblée nationale assimilant l'esclavage et la traite à des crimes contre l'humanité.

2000

Selon l'OIT, il y aurait dans le monde entre 200 et 250 millions d'esclaves.

300 000 femmes originaires des pays de l'Est sont prostituées en Europe occidentale.

Parmi les cas d'esclavage connus en France, 77 % des mineurs concernés viennent d'Afrique de l'Ouest et 84 % des victimes avaient moins de 15 ans à leur arrivée sur le territoire.

L'abolition de la peine de mort

Le droit à la vie

Si la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ne se prononçait pas directement contre la peine de mort, le « droit à la vie » proclamé dans son article 3 en soulevait néanmoins d'emblée la question. L'abolition de la peine de mort fait l'objet en Occident de débats philosophiques depuis le XVIII^e siècle, mais c'est surtout à partir du milieu du XIX^e siècle qu'elle a été abolie, puis parfois rétablie, de façon très variable suivant les États.

Un combat toujours actuel

La France a aboli la peine de mort par la loi du 9 octobre 1981. Le 28 avril 1983, le protocole n°6 de la Convention européenne abolissant la peine de mort est adopté par le Conseil de l'Europe. Un protocole facultatif relatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdisant la peine de mort a été adopté en 1989 par les Nations unies, et est aujourd'hui approuvé par une trentaine d'États. En avril 1997, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution condamnant la peine de mort. Si la liste des pays abolitionnistes s'allonge peu à peu, 90 nations condamnent encore à mort dans le monde aujourd'hui.

1999

Cinq pays se partagent 85% des exécutions recensées: l'Arabie Saoudite, la Chine, les États-Unis, l'Iran et la République démocratique du Congo.

1 813 exécutions ont lieu dans le monde, dans 31 pays. Quatre pays ont procédé à plus de 100 exécutions chacun.

2000

Au moins 1 457 personnes sont exécutées dans 28 pays et 3 058 personnes sont condamnées à mort dans 65 pays.

Dans le monde, on recense 68 pays ayant aboli la peine de mort pour tous les crimes, 14 pays pour les crimes de droit commun seulement, 23 pays abolitionnistes en pratique et 90 pays non abolitionnistes.

L'Arabie Saoudite, l'Iran, le Nigeria, le Yémen et les États-Unis appliquent encore la peine de mort aux personnes ayant moins de 18 ans au moment des faits.

Le droit à l'éducation

« **Toute personne a droit à l'éducation.** »

(Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Pour une culture de la paix

L'UNESCO, créé en 1945, est une institution des Nations unies consacrée à l'éducation, la science et la culture. Son acte constitutif souligne le rôle capital de l'éducation dans la construction d'une véritable culture mondiale de la paix. Mais l'éducation est aussi fondamentale pour l'épanouissement et la dignité de l'homme, qui exigent « la diffusion de la culture et l'éducation de tous ».

Comprendre les différences

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame le droit de tous à l'éducation, et à un enseignement élémentaire et fondamental gratuit. Cette éducation doit favoriser la compréhension des différences entre les hommes et les peuples.

Éducation pour tous

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels rappelle dans son article 13 que ce souci d'éducation ne doit pas concerner les seuls enfants, et l'étend à toutes les personnes « qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme. »

Des inégalités tenaces

Pourtant, l'éducation reste un domaine de grandes inégalités dans le monde entier : inégalités entre pays riches et pauvres, entre classes sociales, entre filles et garçons, inégalités marquées entre enseignement payant et gratuit dans certains pays. Dès 1960, l'UNESCO a adopté une Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, visant à responsabiliser les États dans cette bataille pour l'éducation de tous.

Depuis 1990

Les dépenses éducatives ont décliné de 33 % en Russie, de 47 % en Lituanie et de 75 % en Bulgarie.

2000

Les 2/3 des 875 millions d'analphabètes dans le monde sont des femmes.

2001

Le monde compte 113 millions d'enfants non scolarisés, originaires à 97 % des pays les moins développés, dont 60 % de filles.

En Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants non scolarisés est en augmentation et s'élève aujourd'hui à 42 millions.

En France, on dénombre 2,3 millions de Français illettrés.

Les libertés de pensée et d'expression

La liberté comme préalable

L'un des apports majeurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est l'affirmation de la liberté de l'homme. «Les hommes naissent et demeurent libres» proclame l'article 1^{er}, tandis que l'article 4 définit la liberté et ses limites: «La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui», et seule la loi en définit les limites.

Des droits fondamentaux

La liberté d'opinion, de croyance et la libre communication des pensées et des opinions sont affirmées plus loin comme des droits parmi «les plus précieux de l'homme».

Ces libertés fondamentales sont reprises dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier dans les articles 18 (liberté de pensée, de conscience et de religion) et 19 (liberté d'opinion, d'expression et d'information). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels rappelle le principe de la liberté des peuples à déterminer leur statut politique et leur droit à disposer d'eux-mêmes et de leurs richesses et ressources naturelles.

Une lutte toujours actuelle

Si ces libertés essentielles peuvent apparaître comme des acquis déjà anciens dans les démocraties occidentales, des hommes, des femmes, des enfants continuent à être poursuivis, emprisonnés, entravés dans leur liberté. Ils peuvent l'être pour leurs opinions politiques, leur croyance religieuse, ou parfois simplement à cause de leur profession, comme les journalistes en font trop souvent l'expérience.

1950-1996

Depuis l'invasion du Tibet par la Chine en 1950, 1,2 million de Tibétains sont morts, soit le sixième de la population totale. Plus de 6 000 monastères, temples et lieux de culte ont été détruits.

1989

Fatwa (menace de mort) lancée par l'ayatollah Khomeyni à l'encontre de l'auteur des *Versets sataniques*, Salman Rushdie.

1992

Durant cette année, Amnesty International comptabilisait des prisonniers de conscience dans 62 pays.

2001

Depuis le 1^{er} janvier, 20 journalistes ont été tués dans le monde et 100 sont détenus dans des prisons.

Droit du travail, droit au travail

« Toute personne a droit au travail. »

(Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Équitables et satisfaisantes

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame le droit de chacun à choisir librement son travail, et à bénéficier de « conditions équitables et satisfaisantes de travail ». Y apparaissent le droit à un salaire égal pour un travail égal et le droit à une « rémunération équitable et satisfaisante ». Le droit au chômage est affirmé.

Droits acquis

Enfin, elle reconnaît le droit de se syndiquer, le droit au repos, à une durée de travail raisonnable, aux congés payés. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reprend ces droits essentiels qui s'imposent dès lors aux pays signataires. Néanmoins, si ces acquis, souvent anciens, peuvent paraître évidents en Europe occidentale, les inégalités dans le monde demeurent très marquées.

Moyenne du temps de travail hebdomadaire en Europe occidentale

84 heures en 1850, 69 heures en 1890, 56 heures en 1930, 43 heures en 1974, 39 heures en 1990.

1998

Loi française portant la durée du temps de travail hebdomadaire à 35 heures.

Âge minimal légal pour travailler

12 ans au Nigeria, 13 ans en Grande-Bretagne, 14 ans au Brésil, 15 ans en Inde, 16 ans dans l'Union européenne.

2001

Les chiffres du chômage en France s'élèvent à plus de 2,4 millions de personnes, soit environ 9 % de la population active. 7,5 % de la population active masculine est touchée par le chômage contre 11 % de la population active féminine.

Le travail à temps partiel en France touche 5 % des hommes contre plus de 30 % des femmes.

D'autres sujets concernant les droits de l'homme sont abordés dans l'exposition :

- Vers une justice pénale internationale
- Émergence des droits des femmes
- Les droits des réfugiés
- Des organisations au service des hommes

IV – Visiter l'exposition avec sa classe

1 – Visites-découvertes et animations proposées par le musée

30/45

Visite-découverte de l'exposition (??h)

Une visite-découverte de l'exposition Les droits de l'homme, Richard Texier est proposée par le service jeune public du musée aux groupes scolaires qui le souhaitent. Elle est adaptable aux différents niveaux scolaires : pour les maternelles, elle est orientée vers les couleurs, les signes et les formes des tapisseries ; pour les CP-CE₁, vers les couleurs, les signes et l'écriture, toujours sous l'angle des arts plastiques ; pour les CE₂, CM₁ et CM₂, la visite est plus axée sur des questions de citoyenneté et sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Pour le collège et le lycée et suivant les niveaux, on insistera sur les thèmes des grands textes consacrés aux droits de l'homme, de l'égalité, de la citoyenneté et de la vie internationale.

D'autres thèmes de visite-découvertes, adaptables selon les niveaux, sont possibles :

- Qu'est-ce qu'une tapisserie?
Explication de la fabrication des tapisseries à Aubusson avec comme support les 7 tapisseries des droits de l'homme de Richard Texier
- Comment lire une œuvre d'artiste contemporain ?
- L'apprentissage d'une technique (la tapisserie), le processus de création, comment passe-t-on d'une peinture à une tapisserie ?
- Les droits de l'enfant

Visite-découverte et atelier-jeu (par groupe de 10 enfants) (1 h 30 à 2 h)

Tous niveaux jusqu'au collège

Découverte de l'exposition et jeu « à la manière de... ».

L'enfant réalise sa propre œuvre après avoir découvert l'exposition, à l'aide de papiers couleur prédécoupés, de signes, de bribes d'articles de la Déclaration... Il repart avec son travail. Le matériel est mis à disposition par le musée sous la forme d'un « kit » prédécoupé et d'un support mis à la disposition de chaque enfant.

Visite-découverte et démonstration (1 h 30 à 2 h)

Tous niveaux

Visite découverte et démonstration sur la technique de la tapisserie, avec présentation d'outils, de matériaux... Il est aussi possible de visionner des vidéos sur la technique de la tapisserie et sur le travail de l'artiste.

Cette animation peut être couplée avec une visite du musée de la tapisserie à Aubusson, le tout sur une journée.

Visite-découverte et jeu-quizz (1 h 30 à 2 h)

Du CE2 au collège

- Visite découverte
- Jeu-quizz sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant (2 groupes de 10-12 élèves)

Visite-découverte et atelier Internet (1 h 30 à 2 h)

Collège, lycée

- Visite-découverte
- Consultation de sites Internet, sur les thèmes de l'exposition (2 groupes de 10-12 élèves) dans l'espace documentaire du musée.

Exploitation pédagogique

Cette exposition est riche en possibilités pour les enseignants, dans diverses disciplines (histoire, arts plastiques, lettres, géographie, éducation civique) où elle recoupe les programmes.

L'équipe du service jeune public du musée se tient à la disposition des enseignants pour tout projet spécifique.

V – Annexes documentaires

1 – Déclaration des droits de l’homme et du citoyen du 26 août 1789

32/45

Préambule

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l’ignorance, l’oubli ou le mépris des droits de l’homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d’exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l’homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du Pouvoir législatif et ceux du Pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l’Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l’Être suprême, les droits suivants de l’homme et du citoyen.

Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l’utilité commune.

Article 2

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l’homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l’oppression.

Article 3

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d’autorité qui n’en émane expressément.

Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l’exercice des droits naturels de chaque homme n’a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Article 8

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14

Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16

Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

Article 17

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

2 – Repères chronologiques des droits de l'homme

35/45

1215 _____	La Grande Charte, Angleterre	
1679 _____	Habeas Corpus, Angleterre	
1689 _____	Bill of Rights, Angleterre	
1776 _____	Déclaration d'Indépendance, États-Unis	
1789 _____	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, France	
1918 _____	Déclaration des droits du peuple travailleur et exploité, République soviétique de Russie	
1936 _____	Complément à la Déclaration des droits de l'homme, France	
1948 _____	Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, Bogota	
1948 _____	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, New York - Nations unies	
1948 _____	Déclaration universelle des droits de l'homme, Paris - Nations unies	
1950 _____	Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Rome	
1965 _____		Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, New York - Nations unies
		1966 _____
		Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York - Nations unies
		1966 _____
		Pacte relatif aux droits civils et politiques, New York - Nations unies
		1975 _____
		Acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki
		1976 _____
		Déclaration universelle du droit des peuples, Alger
		1979 _____
		Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York - Nations unies
		1981 _____
		Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Nairobi
		1984 _____
		Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels et inhumains ou dégradants, New York - Nations unies
		1989 _____
		Convention relative aux droits de l'enfant, New York - Nations unies
		1998 _____
		Traité créant une Cour pénale internationale, Rome - Nations unies

3 – Biographie de Richard Texier

36/45

Richard Texier est né en 1955 à Niort et a grandi entre le marais poitevin et le littoral atlantique. Dans les années 1970 à Paris, il étudie l'architecture tout en peignant intensément. À partir de 1977, dans un atelier dans la campagne poitevine, il développe un travail intégrant des fragments arrachés aux paysages et à la nature, qu'il complète d'éléments narratifs. Le thème de la lune continue à l'occuper, et il y consacre une thèse d'arts plastiques, après sa thèse d'architecture soutenue en 1979. Au début des années 1980, il commence à travailler par courtes périodes à New York, où son travail est bien accueilli.

Sa création, elle aussi, se fait nomade, entre peinture et sculpture, mêlant souvent les deux, intégrant une part importante d'écriture, faisant de plus en plus de place à l'objet : instruments de navigation, objets mécaniques ou astronomiques d'autrefois, dessinés, gravés ou peints, souvent au cœur de ses œuvres, mais aussi objets collectés ou sculptés, découpés dans le plomb ou coulés en bronze. Les tapisseries des droits de l'homme, commandées par l'État en 1988, lui ouvrent une voie qu'il n'en finit pas d'explorer, comme en témoigne sa récente *Conviction atlantique*, qui mêle sculpture et tapisserie.

Quelques dates repères de la vie de l'artiste (extrait du catalogue *Les Tapisseries des Droits de l'Homme* de Richard Texier, Éd. Régimedia S.A., Paris, 1996) :

1955

Richard Texier partage son enfance entre le marais poitevin et le littoral atlantique. L'océan reste un des thèmes central de son œuvre.

1958

Au contact de l'univers merveilleux qu'est le marais poitevin, l'artiste fait l'apprentissage de la liberté dès son plus jeune âge, ces années marqueront profondément sa vie.

1963

À la naissance de son frère Christophe, la famille s'installe à Niort où il suit les études primaires à l'école Ferdinand Buisson. Cette vie citadine lui convient mal.

1967

Il commence à peindre et se passionne pour les expériences surréalistes. Durant les années suivantes, il consacre tout son temps libre à peindre dans le grenier familial, jusqu'à négliger ses études. Ses parents lui laissent malgré tout développer cette vocation.

1973

Il obtient son baccalauréat et s'installe à Paris avec l'intention de peindre et d'étudier l'architecture. Il fréquente assidûment les musées et découvre la peinture primitive et flamande. Sans atelier à Paris, il ne peint pas pendant deux ans.

1976

Quittant la France pour les États-Unis, son ami Xatrec lui laisse à Paris un atelier jusqu'en 1983. C'est dans ce lieu qu'il recommence à peindre intensément, dans un grand isolement. Il découvre l'art brut, les écrits de Jean Dubuffet et l'œuvre de Gaston Chaissac. Il rencontre François Wehrin, alors directeur de l'École spéciale d'architecture, qui sera son directeur de thèse et lui organisera en 1980 une exposition au Centre d'art contemporain d'Orléans.

1977

Richard Texier aménage un atelier dans un village du marais poitevin. Il arpente le territoire de son enfance, en quête de morceaux trouvés, abandonnés par la nature, d'indices, de traces de paysage qui lui servent d'arguments et de support à ses œuvres, réalise ainsi les suites intitulées Paysages.

1980

L'artiste réalise un ensemble de pièces, Calendriers lunaires, dont il dit qu'il s'agit du véritable point de départ de son œuvre. Le Centre Georges Pompidou l'invite à réaliser trois films sur le thème « Artiste propaganda ».

1981

Il rassemble et synthétise l'essentiel de ses quatre années de recherche dans une thèse de doctorat d'arts plastiques à la Sorbonne, qu'il intitule Lune, l'autre le paysage. Cette thèse très personnelle et atypique lui vaudra pourtant la mention très bien.

1984

Richard Texier partage son temps entre Paris et New York. Il met en place une cosmographie personnelle en relation avec les schémas astronomiques anciens. Sa peinture parle du monde, du cosmos, de la difficulté de chacun à se repérer dans la complexité de l'univers. La toupie présente dans presque tous ses tableaux de l'époque, incarne la mobilité de toute chose. Sa peinture détachée de toute lecture ésotérique, charrie les signes de l'imaginaire collectif.

1986

L'artiste reprend sa quête d'objets sur le littoral atlantique : zinc corrodé, bois flotté, fer rouillé, débris et fragments qu'il utilisera dans ses œuvres jusqu'en 1989.

1988

L'État français lui commande une tapisserie monumentale sur le thème des droits de l'homme. Il consacre une bonne partie de l'année à la conception de cette œuvre.

1989

La suite des droits de l'homme, inaugurée à Aubusson par le président de la République et le ministre de la Culture rencontre un grand succès ; elle est présentée à l'opéra Bastille, à l'arche de la Défense, à l'Assemblée nationale et circule ensuite à travers l'Europe.

1993

Première exposition au Japon. Une rétrospective de dix années de peinture est organisée au château royal d'Amboise. Son univers plastique se développe, la sculpture y tient désormais une place importante. À l'automne, il s'installe à la manufacture des Cèllets pour concevoir une suite de grandes peintures, d'un esprit plus épuré, qu'il intitule Le continent de l'ange.

1996

L'État français lui commande trois nouvelles tapisseries. Tandis que les tapisseries des droits de l'homme entame un cycle d'exposition à travers le monde, Richard Texier travaille à une suite d'œuvres associant sculpture et tapisserie, sous le titre générique de conviction atlantique.

4 – Sélection bibliographique et site internet

39/45

Ouvrages sur l'œuvre de Richard Texier

Monographies

Bonnafoux (Pascal), de Cortanze (Gérard),
Richard Texier, « la clé du monde », tome 1
du catalogue raisonné de l'œuvre gravé,
Éd. Somogy, Paris, 1997.

La Suite des droits de l'homme

Les Tapisseries des droits de l'homme,
Édité par la Mutuelle d'assurance des instituteurs
de France, 1989.

La Suite des droits de l'homme, sous la direction
de Sylvie Boulanger,
Coédition Cercle de la tapisserie des droits
de l'homme et Ville de Niort, 1989.

*Les Tapisseries des droits de l'homme de Richard
Texier*, Éd. Régimedia S.A., Paris, 1996.

Sites internet

www.assemblee-nationale.org
www.art-netart.com
www.artw3.com
www.exporevue.com
www.ville-rochefort.fr

Ouvrages sur les droits de l'homme

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et Révolution française

Droits de l'homme et conquête des libertés,
musée de la Révolution française, Vizille, 1986.

Agulhon (Maurice), Bonte (Pierre),
Marianne. Les visages de la République,
Éd. Découvertes Gallimard, Paris, 1992.

Furet (François), *La Révolution. 1770-1880*,
Collection Histoire de France, Éd. Hachette,
Paris, 1999.

Morange (Jean), *La Déclaration des droits de
l'homme et du citoyen*, Collection Que sais-je ?,
Presses Universitaires de France, 1993.

Pastoreau (Michel), *Les emblèmes
de la France*, Éd. Bonneton, 1998.

Les droits de l'homme

Introduction aux droits de l'homme,
sous la direction de Marie Agnès Combesque,
Collection Amnesty International, Éd. Syros,
Paris, 1999.

*Pensées pour la liberté. Choies et présentées
par Tahar Ben Jelloun*,
Coédition Le cherche midi éditeur - Amnesty
International, Paris, 1999.

L'âge d'homme, Journal Typo Gabor,
Levallois, 1989.

Bensadon (Ney), *Les droits de la femme, des ori-
gines à nos jours*, Collection Que sais-je ?,
Presses Universitaires de France, 1999.

Dekeuwer-Defossez (Françoise), *Les droits
de l'enfant*, Collection Que sais-je ?,
Presses Universitaires de France, 1998.

Hermet (Guy), *La Démocratie*, Collection Dominos, Éd. Flammarion, Paris, 2000.

Madec (Annick), Murard (Numa), *Citoyenneté et politiques sociales*, Collection Dominos, Éd. Flammarion, Paris, 1999.

Schnapper (Dominique), Bachelier (Christian), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Collection Folio actuel, Éd. Gallimard, Paris, 2000.

Sur l'éducation aux droits de l'homme

INRP, *Éduquer aux droits de l'homme, Rencontres pédagogiques*, 1989.

Fortat (Richard) et Lintanf (Laurent), *Éducation aux droits de l'homme, fiches pédagogiques*, Vie ouvrière, Éditions ouvrières, Chronique sociale, 1989.

Textes et documents pour la classe, n°763, *la Déclaration universelle des droits de l'homme, une référence pour l'humanité*, 1998.

Combesque (Marie Agnès), *Introduction aux droits de l'homme*, Syros / Amnesty international, 1998.

Organisation des Nations unies

Lewin (André), *L'ONU. Pour quoi faire ?*, Éd. Découvertes Gallimard, Paris, 1995.

Pellet (Alain), *Les Nations unies. Textes fondamentaux*, Collection Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1995.

Textes contemporains sur les droits de l'homme

Les Droits de l'homme, sous la direction de Jean-Jacques Gandini, Éd. Librio, Paris, 1998.

La conquête mondiale des droits de l'homme, sous la direction de Guy Lagelée et Gilles Manceron, Coédition Le cherche midi éditeur - UNESCO, Paris, 1998.

Sudre (Frédéric), *La Convention européenne des droits de l'homme*, Collection Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1994.

Monde contemporain

Atlas du XXI^e siècle, sous la direction d'Ian Pearson, collection Atlas/Monde, Éd. Autrement, 1998.

Le nouvel état du monde. Les 80 idées-forces pour entrer dans le XXI^e siècle, sous la direction de Serge Cordellier, Éd. La Découverte, Paris, 1999.

L'Année stratégique 2001. Analyse des enjeux stratégiques, démographiques et économiques, sous la direction de Pascal Boniface, Éd. Michalon, Paris, 2000.

L'état du monde. 2001, sous la direction de Serge Cordellier et Béatrice Didiot, Éd. La Découverte, Paris, 2000.

L'état de la France. 2001-2002, sous la direction de Serge Cordellier et Élisabeth Lau, Éd. La Découverte, Paris, 2001.

Jeune public

Déclaration universelle des droits de l'homme, 50^e anniversaire, sous la direction d'Amnesty International, illustrations de Christine Lesueur, Éd. Le cherche midi éditeur, Paris, 1998.

Baudois (Sylviane), *Les droits des jeunes*, Collection Les essentiels, Éd. Milan, Toulouse, 1999.

Hervé (Guy), *Droits de l'enfant, Lire et écrire avec le livre « Crime caramels » de Jean-Loup Craipeau*, Collection Cahiers Citoyens, Éd. Syros, Paris, 1998.

Sites internet

Les droits de l'homme et de l'enfant

www.ac-montpellier.fr/ressources/99/99dhthemes.html

www.coe.fr

www.droitsenfant.com

www.un.org

Ouvrages sur la tapisserie d'Aubusson

Guinot (Robert), *La tapisserie d'Aubusson et de Felletin, une passionnante épopée*, les 3 épis, Brive, 1996.

Site internet

www.aubusson-manufacture.com

5 – Ressources documentaires du musée

41/45

Revues

-
- Bibliothèque de travail junior
- Les droits de l'enfant n°146
- Pour un monde solidaire n°405
- Les conquêtes de la révolution française n°1000.

Dada

- Art et citoyenneté n°59.

Vidéo

Richard Texier, l'œuvre et l'artiste, CNDP, 1991
Conception : Gilbert Pelissier. Réalisation :
Catherine Terzieff.

*Tapisseries des droits de l'homme d'après
Richard Texier*, Éd. du musée du président
Jacques Chirac, conception : Guéridon
Production, 2001.

Jeu

Citoyenneté, Éducation Civique CE1-CM2,
Hachette Jeunesse, 2000.

Ouvrage sur l'exposition les droits de l'homme, Richard Texier

Les Tapisseries des droits de l'homme,
Édité par la Mutuelle d'assurance des instituteurs
de France, 1989.

*Les Tapisseries des droits de l'homme de Richard
Texier*, Éd. Régimedia S.A., Paris, 1996.

Les droits de l'homme, Richard Texier, catalogue
de l'exposition Les droits de l'homme, Richard
Texier, Éd. du musée du président Jacques
Chirac, 2001.

Ouvrages sur Richard Texier

Grainville (Patrick), *Richard Texier*,
Éd. La Différence, Paris, 1995.

Montebello Denis, *Richard Texier*,
Éd. Le Temps qu'il Fait, Cognac, 1999.

Ouvrages sur la citoyenneté et les pro- grammes scolaires (histoire géographie et éducation civique)

Dossiers d'Éducation Civique Juridique et
Sociale, 2^e - Terminale (Lycées ECTS), Collectif
auteurs, Éd. Ellipses Paris, 2000.

Histoire - Géographie - Éducation Civique 6^e,
sous la direction de Gérard Hugonnie, Éd. CRDP
Versailles, 2001.

*Histoire - Géographie - Éducation Civique 5^e -
4^e*, Méthodes et pratiques, sous la direction de
Marie Lauvin, Éd. CRDP Orléans, 2000.

Histoire - Géographie - Éducation Civique 5^e,
sous la direction de Gérard Hugonnie, Éd. CRDP
Versailles, 2001.

Histoire 2^e, sous la direction de Jean-Michel
Lambin, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

L'École du citoyen, Collectif auteurs, Éd. CRDP
Clermont, 1999.

Le grand livre contre le racisme, Collectif auteurs,
illustrations Zaü, Éd. rue du Monde, 1999.

Billeau (Monique), *Multilivre Éducation Civique
guide pédagogique : CM1*, Éd. Istra, Paris, 1999.

Billeau (Monique), *Multilivre Éducation Civique
guide pédagogique : CM2*, Éd. Istra, Paris, 1999.

Brogini (M.), Corlin (M.), Chapon (J.), *Histoire -
Géographie Bac Pro*, Éd. Hachette Technique,
Paris, 2001.

Brogini (M.), Corlin (M.), Kozi (J.), *Histoire -
Géographie BEP 2^e Pro*, Cahiers d'activité (Livre
du professeur), Éd. Hachette Technique, Paris,
2001.

Brogini (M.), Corlin (M.), Kozi (J.), *Histoire -
Géographie BEP 2^e Pro*, Cahiers d'activité (Livre
de l'élève), Éd. Hachette Technique, Paris, 2001.

Brogini (M.), Coeve (J.), Guilly (J.), *Histoire -
Géographie - Éducation Civique 3^e* (Livre du pro-
fesseur), Éd. Hachette Éducation, Paris, 1999.

Cremieux (Colette), *la Citoyenneté à l'École*, Éd. Syros Jeunesse, Paris, 2001.

Defebvre (C.), Carton (J.-L.), Depleschin (A.), *les cahiers du citoyen 6°*, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

Defebvre (C.), Carton (J.-L.), Depleschin (A.), *les cahiers du citoyen 5°*, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

Defebvre (C.), Carton (J.-L.), Depleschin (A.), *les cahiers du citoyen 4°*, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

Defebvre (C.), Carton (J.-L.), Depleschin (A.), *les cahiers du citoyen 3°*, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

Defebvre (C.), Coutel (C.), Desante (A.), *Éducation Civique Juridique Sociale 2°*, fichier du citoyen, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2001.

Epin (Bernard), illustrations Bloch (Serge), *Le grand livre du jeune citoyen*, Éd. rue du Monde, 1999.

Epin (Bernard), illustrations Bloch (Serge), *Mon premier livre de citoyen du Monde*, Éd. rue du Monde, 1999.

Furois (Sylvie), *Le Dico du citoyen*, Éd. les dicos Milan, Toulouse, 1998.

Furois (Sylvie), *Toi futur citoyen*, Éd. les essentiels Milan, Toulouse, 2000.

Garcia (Nicole), *Multilivre Éducation Civique guide pédagogique CE1*, Éd. Istra, Paris, 1999.

Garcia (Nicole), *Multilivre Éducation Civique guide pédagogique CE2*, Éd. Istra, Paris, 1999.

Girardet (Sylvie), Lapointe (Claude), *Le Civisme à petits pas*, Éd. Actes Sud Junior, Arles, 1997.

Guibet (Roland), Bergerac (Roger), Cellier (Bernard), *Civilité, Civisme, Citoyenneté*, collection pratiques dans la cité scolaire, Éd. CRDP Grenoble, 2001.

Obin (Jean-Pierre), *Questions pour l'Éducation Civique : Former des Citoyens*, Éd. Hachette Éducation, Paris, 2000.

Poitrenaud (Robert), Delobbe (Georges), *30 mots clés pour comprendre la Citoyenneté*, PEMF Mouans-Sartoux, 2000.

Vaillant (Emmanuel), *Savoir-faire face au Racisme*, Éd. les essentiels Milan, Toulouse, 2000.

Ouvrages sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant

Déclaration universelle des droits de l'homme, 50° anniversaire, sous la direction d'Amnesty International, illustrations de Christine Lesueur, Éd. Le cherche midi éditeur, Paris, 1998.

Pensées pour la liberté, choisies et présentées par Tahar Ben Jeloun, Amnesty International, Éd. Le cherche midi éditeur, Paris, 1999.

Baudois (Sylviane), *Les droits des jeunes*, Collection Les essentiels, Éd. Milan, Toulouse, 1999.

Dimey (Dominique), illustrations Blanpain (Jacques), *C'est le droit des Enfants! (+ CD Audio)*, Éd. Actes sud Junior, Arles, 1999.

Hervé (Guy), *Droits de l'enfant, Lire et écrire avec le livre « Crime caramels » de Jean-Loup Craipeau*, Collection Cahiers Citoyens, Éd. Syros, Paris, 1998.

Pecheul (Armél), *les dates clés de la protection des droits de l'homme en France*, Éd. Ellipses, Paris, 2001.

Pellaton (Michel), Brizard (Patrice), *les Droits de l'Enfant expliqués au 7-11 ans*, Éd. PEMF Mouans-Sartoux, 2001.

Pellaton (Michel), Brizard (Patrice), *les Droits de l'Enfant expliqués au 11-15 ans*, Éd. PEMF Mouans-Sartoux 1999.

Pleuss-Laussinot (Sylvie), *l'Essentiel des Libertés et des Droits Fondamentaux : les carrés*, Éd. Gualino, Paris, 2001.

Serres (Alain), illustrations PEF, *Le grand livre des Droits de l'Enfant*, Éd. rue du Monde, 1999.

Ouvrages sur la tapisserie

La Tapisserie au XVII^e siècle et les collections européennes, actes du colloque international de Chambord, Cahier du Patrimoine n°59, Éd. du Patrimoine, Paris 1999.

6 – Présentation du musée et renseignements pratiques

43/45

Le musée du président Jacques Chirac

Le musée a ouvert ses portes au public en décembre 2000. Il propose une exposition permanente d'une sélection de 150 cadeaux reçus par le président de la République dans le cadre de ses fonctions. Ces objets sont présentés par grandes zones géopolitiques et replacés dans leur contexte (visites d'État, voyages officiels, sommets internationaux...).

L'architecte Jean-Michel Wilmotte a conçu pour le musée un bâtiment contemporain, dans le respect du patrimoine architectural environnant. Un bâtiment pré-existant, une grange, a servi de point de départ à la volumétrie générale de la nouvelle architecture.

L'intervention des paysagistes Desvigne & Dalnoky pour le parc du musée contribue à l'intégration du site dans le paysage.

Pour sa deuxième exposition temporaire, le musée du président Jacques Chirac présente à partir de décembre 2001 et jusqu'à avril 2002, la suite des droits de l'homme de l'artiste Richard Texier.



Le service jeune public du musée

A l'occasion de cette nouvelle exposition, le service jeune public du musée propose des visites guidées, des animations et un jeu pédagogique destinés aux scolaires.

Cette visite articulée autour des sept tapisseries monumentales permet d'aborder l'histoire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la tapisserie d'Aubusson et la suite des droits de l'homme. Une visite guidée de l'exposition temporaire peut s'accompagner d'une visite guidée de l'exposition permanente et des réserves du musée.

Le service jeune public se tient à la disposition des enseignants et des groupes scolaires pour l'organisation de visites sur une demi-journée ou une journée.

N'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement complémentaire ou toute projet particulier avec Sophie Rousselet au 05 55 21 77 82 ou Vincent Rigau au 05 55 21 77 87.

Les jours et horaires d'ouverture

Janvier (hors vacances de Noël) et février

Samedi et dimanche

de 10 h 00 à 12 h 30

de 13 h 30 à 18 h 00

Sur rendez-vous pour les groupes :
horaires à la carte

De mars à juin et de septembre à la fin des vacances de Noël

Tous les jours sauf le lundi

de 10 h 00 à 12 h 30

de 13 h 30 à 18 h 00

Juillet et août

Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 18 h 00

Fermeture le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Droits d'entrée

Avant le 31 décembre 2001

Plein tarif: 25 francs

Tarif groupe (+ 15 personnes): 20 francs

Tarif réduit (6-25 ans): 15 francs

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans et
les accompagnateurs de groupes

Supplément visite guidée: 10 francs

Après le 31 décembre 2001

Plein tarif: 4 €

Tarif groupe: 3 €

Tarif réduit: 2,5 €

Supplément visite guidée: 1,5 €

Contacts

Musée du président Jacques Chirac

19800 Sarran

Tél. 05 55 21 77 77

Fax 05 55 21 77 78

musee.president@cg19.fr

www.museepresidentjchirac.fr